

INTERPELLATION

des députés René Constantin, PLR, et Pascal Rey, PDCC, concernant Conservatoire cantonal, AMO, EJMA... quid de l'harmonisation souhaitée? (10.05.2012) 3.152

De par les disparités au niveau des pratiques, des exigences et du concept salarial qui caractérisent les différentes écoles de musique, subventionnées par le canton et qui assurent l'enseignement non professionnel en Valais, une volonté manifeste d'harmoniser l'enseignement de la musique au sein de ces écoles a vu le jour. Cela ressort du rapport, demandé par le chef du département en novembre 2009 et confié à un expert indépendant. L'idée était d'avoir une plus grande cohérence dans l'attribution des soutiens que le canton apporte aux trois écoles actuellement reconnues, soit le Conservatoire cantonal de musique, L'Allgemeine Musikschule Oberwallis et l'école de jazz (EJMA). L'harmonisation que nous demandons expressément aujourd'hui fait suite au postulat déposé par le député suppléant, Fabien Girard, en septembre 2010 et qui traitait de la même problématique.

Nous savons qu'une réflexion poussée a été faite au niveau de la philosophie et de la fixation d'objectifs communs à atteindre entre ces écoles comme les cycles d'apprentissage identiques et les évaluations sommatives après chaque cycle. Mais il ne faut pas se leurrer. Il reste du pain sur la planche. Les plans d'études cadres harmonisés doivent notamment être créés.

Uniformiser les pratiques c'est absolument nécessaire avant même de vouloir uniformiser les concepts salariaux.

Dans ce domaine, il faut préciser que certains professeurs de musique, suivant les écoles, bénéficient de salaires très bas alors que les formations exigées, elles, relèvent du niveau universitaire.

Nous constatons, à l'heure actuelle que les volontés initiales en matière d'harmonisation au niveau du fonctionnement et des structures entre les trois écoles, ne sont pas toutes, réalisées.

Aussi posons-nous les questions suivantes au chef du département:

1. Le DECS, bailleur de fonds principal de ces écoles a-t-il en main, un véritable projet d'amélioration des structures et du fonctionnement de ces écoles à la suite du mandat qui a été octroyé à l'expert indépendant?
2. Si ce projet existe, peut-on affirmer que l'harmonisation des structures et des exigences (évaluations sommatives à la fin des différents cycles) entre ces écoles sera effective dès la prochaine rentrée scolaire, soit en automne 2012?
3. Quelles sont les intentions du département au niveau des concepts salariaux? Existe-t-il une volonté de valoriser ces salaires (ou du moins pour une partie de ces enseignants ayant un salaire nettement plus bas que leurs collègues)?
4. Une valorisation salariale exigerait naturellement des ressources financières supplémentaires. Si cette volonté est celle du département, quelles sont les possibilités actuelles? Un partenariat avec les communes (tout en évitant des doublons avec les subventionnements déjà attribués à certaines entités) peut-il être conclu dans le cadre de la nouvelle RPT II, en vigueur depuis janvier 2012?

Sion, le 10 mai 2012
(17h20)

René Constantin, député, PLR
Pascal Rey, député, PDCC